MorVent en Colère
Association pour la défense du patrimoine naturel du Morvan
des Grands Lacs (association loi 1901 n° W581000786)
Mairie
58230 SAINT-AGNAN

morventencolere@gmail.com

Compte-rendu AG du 24 mars 2018 à 16 h
Mairie de Saint Brisson

Ordre du jour

- Eléments statutaires
  - Comptes 2017 – Budget 2018
  - Rapport d'activité
  - Quitus aux administrateurs
  - Renouvellement du ⅓ du conseil (suite à modification des statuts)
- Adhérents
  - Renouvellement des cotisations pour 2018
  - Point sur les adhérents par typologie
  - Recherche d'adhérents ou sympathisants (avocats notamment)
- Actions réalisées
  - Diffusion des actes des assises, retours
  - Envoi du 20 pages des assises : objectif, réalisation (carte de l'envoi)
  - Actions juridiques et leur financement (SPPEF, protection juridique, …)
  - Communiqué de presse sur Charte du Parc
  - Relations avec autres associations menant un combat contre les projets éoliens : FED, Vent de Colère, ACBFC, …
- Actions futures
  - Concours photo
  - Jeux de mots
  - Pétition
  - Assises du mois de juin : objectif, budget orateurs
  - Contacts avec le Président du Parc, responsables politiques, administrations et autres organismes régionaux
  - Relations avec d'autres associations locales œuvrant pour la défense ou la promotion du Parc du Morvan, notamment
- Débat :
  - Présentation du contenu d'un dossier éolien,
  - L'enquête publique,
  - Ce qu'il faut faire pour être armés (études à mener)
- Questions diverses

Pour le contenu des sujets discutés se reporter au Document de présentation joint qui est aussi disponible sur le site.

1 Liste de présence

Voir document joint

62 membres sont présents ou représentés

2 Eléments statutaires

En préambule le Président rappelle la politique de Morvent en Colère. Il rappelle que notre combat ne se limite pas au seul projet de Saint Léger Vauban, mais couvre toutes les communes du Morvan des Grands Lacs.

2.1 Renouvellement des Administrateurs – Nouveaux administrateurs

D'après les statuts 1/3 des membres est à renouveler, il est proposé que ce soit les 3 premiers noms par ordre alphabétique : Marie ARDURE (ne souhaite pas renouveler son mandat), Joséphine de BOFDINAT et Gérard CHEVILLOTTE.

Quatre personnes avaient été associées au CA et leur élection doit être validée : Philippe GRIMBERT (ne s'est pas manifesté pour une candidature officielle), Valéry LOISIER (candidat), Hélène PERNOUD (n'est pas candidate), Jean-Marie ROUECHE (candidat)

Il est fait appel à d'autres candidatures. Aucune autre personne n'est candidate.

Il est donc proposé de nommer comme administrateurs pour une durée de trois ans : Joséphine de BODINAT, Gérard CHEVILLOTTE, Valéry LOISIER et Jean-Marie ROUECHE.

Ces personnes sont élues à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.2 Comptes annuels et budget 2018 (voir présentation)

Les comptes 2017 sont présentés : il y a eu 3205 € de charges et 7 539 € de cotisations (3520 €) et dons (3850 €) et 169 € de recettes diverses (pique-nique), soit un excédent de 4334 €.

Pour 2018, les postes principaux de charges, sont les frais d'avocat, les études à mettre en œuvre pour préparer notre défense (étude paysage, montage photo, notamment), ainsi que les assises que nous voudrions organiser (thème sur les aspects financiers des éoliennes). Les cotisations (4000 € de prévus) ne seront pas suffisantes mais nous espérons des dons, d'autant que nous avons un accord de la SPPEF (une convention devrait être signée dans les prochains jours) pour avoir un rescrit fiscal sur des dons pour les aspects juridiques du dossier. Par ailleurs, il est rappelé que les adhérents peuvent souscrire une assurance protection juridique. Un membre de l'assistance rappelle que si on veut qu'elle joue, il faudra que les adhérents se rapprochent de leur assureur le moment venu pour les informer du litige, afin que l'assurance joue.

Après discussion, les membres présents et représentés approuvent les comptes 2017 et donnent un avis favorable au projet de budget.

2.3 Rapport moral (voir présentation)

Les principales réalisations de 2017 sont présentées.

Après discussion, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité le rapport moral.

2.4 Quitus aux administrateurs

A l'unanimité des membres présents ou représentés il est donné quitus aux administrateurs pour les activités et les comptes de 2017.

3 Adhérents (voir présentation)

- La cotisation 2018 est maintenue à 20 €. Elle est à renouveler dans les jours qui viennent pour ceux qui ne l'ont pas fait à ce jour.
- Il est demandé aux membres actuels d'essayer de recruter de nouveaux adhérents (ou sympathisants) dans leurs connaissances et dans leur voisinage ; notamment un avocat pour
- Travail de participation aux divers marchés, foires locales pour faire la promotion de l'association (des flyers sont disponibles ainsi que des extraits des actes des assises), par exemple :
  - Déjà faits : foire de Saint léger Vauban, foire de Brassy
  - A venir : foire artisanale de Quarré les Tombes (28, 29, 30 avril et 1er mai), fête du vin à Rouvray (10 mai), ….
- Les dons des adhérents seront les bienvenus pour financer nos actions, notamment les actions pour préparer le dossier juridique ; pour cela nous sommes en train de finaliser une convention avec la SPPEZF qui permettra d'avoir un rescrit fiscal (66 % des dons ouvrant droit à un crédit d'impôt, dans la limite de 20 % du revenu imposable). Nous mettrons sur le site le mode d'emploi.
- Nous incitons les membres de MeC à prendre une assurance protection juridique, qui permet de couvrir des frais d'avocats, après avoir informé l'assureur de l'existence d'un litige, le moment venu. *Nous allons envoyer un questionnement à ce sujet aux adhérents.*
- Suite à une analyse faite par un membre de l'association et une analyse détaillée des procès-verbaux du conseil municipal de Saint Léger Vauban (janvier 2016 et avril 2017), notre avocat a porté à connaissance du Procureur de la République des faits susceptibles de constituer l'infraction pénale de prise illégale d'intérêt afin que le Procureur de la république puisse leur donner la réponse pénale qui convient. N'étant pas sur Saint Léger MeC ne pouvait pas porter plainte et il nous a semblé préférable que cette action soit portée par l'association. Cette action aura le même effet qu'une plainte. Par contre cette action ne remet pas en cause la décision du conseil municipal, car cela n'est possible que dans le délai de 2 mois après la décision.

4 Informations sur actions en cours (voir présentation)

- Diffusion d'un document à 5 000 personnes autour de Saint Agnan d'un document établi suite aux assises. Des documents sont disponibles pour ceux qui en veulent (à demander à François FALCONNET)
- Nous avons aussi édité un flyer pour communiquer sur notre opposition aux éoliennes. Ils sont aussi disponibles si vous en souhaitez (à demander à François FALCONNET)
- Nous avons pu avoir la présentation d'AboWind à la ComCom du 5 mars : c'est un document mensonger qui ne reflète pas du tout la réalité de ce que seront les éoliennes. Nous allons faire des montages réels, à partir de ce que nous voyons du mât ; par exemple, il est très nettement visible de Vézelay alors qu'il ne fait que 120 m (220 à 240 m pour les éoliennes). *Prévoir une rencontre avec le Président de la ComCom, le maire de Vézelay.*
- De même nous avons les documents d'une réunion (18 janvier 2018) du SCoT Grand Avallonais sur l'éolien. Il y a des présentations fort intéressantes et globalement il ressort une grande réserve vis-à-vis de l'éolien.
- Suite au projet de révision de la Charte du Parc du Morvan nous avons transmis divers commentaires (communiqué de presse), que nous ne retrouvons pas dans le projet actuel, ni d'ailleurs ce qui s'est dit lors des Cafés du parc.

- Nous avons eu un rendez-vous avec le nouveau Président du Parc. Nous en sommes ressortis avec de nombreuses inquiétudes et interrogations.

5 Débat

5.1 Position de MeC face au PNR (voir présentation)

Suite à la rencontre avec le Président du Parc, nous allons lui écrire pour confirmer ce que nous avons dit, en gardant une grande vigilance sur ce que le Parc, et surtout son nouveau Président peuvent faire de néfaste à notre cause.

Il faut que nous incitions les mairies à émettre un avis sur ce projet de charte lorsqu'elle sera en enquête publique.

Lors de la discussion, le problème de la carte des zones interdites ou tolérées pour les éoliennes a conduit à diverses propositions :

- Etudier tous les points depuis lesquels nous verrons les éoliennes (à partir de ce que nous voyons du mât, notamment la nuit, par exemple ; utilisation du site Géoportail, …)
- Prendre en compte le risque d'éclatement des pales, les projections peuvent aller très loin, compte tenu de la vitesse en bout de pale.
- Pulvérisation des pales des éoliennes pour les protéger contre le gel avec des drones : risque de pollution de l'environnement, …
- Contacter les gîtes de France pour connaître l'impact de la présence d'éolienne

5.2 Procédure d'autorisation environnementale pour un parc éolien (voir présentation)

- Nous avons pu rencontrer un Commissaire enquêteur. De cette rencontre il ressort que si nous n'argumentons pas de manière très stricte nos commentaires et oppositions, celles-ci peuvent être balayées d'un revers de la main par le Commissaire enquêteur. Ceci va nous inciter à monter des dossiers solides (voir ensuite : actions futures). Nous avons pu ainsi voir un dossier complet d'enquête publique. Il y aura du travail de relecture du dossier fait par le promoteur lorsque nous en serons à ce stade.

- Jean-Marie ROUECHE a préparé une présentation décrivant tout ce qi va être fait et que nous aurons à faire (voir présentation).

  Note : le Préfet de l'Yonne a mis en place un pôle de développement des énergies renouvelables, qui pourrait être rencontré.

- Les communes dans un rayon de 6 km du projet seront enquêtées *; MeC se rapprochera des mairies concernées.*

6 Futur

- Reprise des débats dans les communes : Brassy, Bussières, Saint Didier, Rouvray, Saint Léger Vauban, Chastellux, Avallon, Saulieu

- Concours photo : sensibiliser les gens à la beauté de leur région (on s'habitue…). Un projet de règlement est en cours de finalisation. Il est mis en place un groupe pour la mise en œuvre de ce concours : Joséphine de BDINAT, Gérard CHEVILLOTTE, Patrick TRUCHOT (qui a proposé aussi quelqu'un à joindre à ce groupe), Didier GAUMONT, Christophe NORMIER

- Jeux de mots textes ou poèmes : autre manière de décrire ce que l'on aime dans le Morvan. Il est demandé aux adhérents de se mettre à leur plume …

- Les textes anciens sur le Morvan, notamment sur les paysages : Jean-Marc LECOMTE et Baudouin de BODINAT vont identifier des textes anciens qui pourront être utilisés.
- Pétition : l'intérêt d'une pétition Internet n'est pas évident, par contre une pétition locale qui pourrait être signée à l'occasion de nos participations aux foires, marchés, débats, … pourrait être utile : Sylvie CHEVILLOTTE et Sylvie GEORGE vont faire une proposition
- Communiqué de presse : réaliser un communiqué de presse pour faire le point sur nos actions, notamment Vézelay, … : Sylvie CHEVILLOTTE et Sylvie GEORGE feront une proposition
- Etude paysagère : c'est un point essentiel de défense pour notre dossier, associée avec la faune. Contact a été pris avec un cabinet spécialisé qui a fait une offre assez chère. Ceci sera examiné par Christophe NORMIER, Patrice COPLAS, Daniel AUBLET, François FALCONNET
- Faune : chaque fois que quelqu'un fait une constatation noter (stade, quoi, …) et si possible photographier. Transmettre au site, après inscription http://www.bourgogne-nature.fr/fr/mes-e-observations_279.html

Le Président
Christophe NORMIER